



ORDONNANTIE VAN 1560

Stad Halle (Vlaams-Brabant)
betreffende het brouwen van oude lambiekbieren

Ordonnance sur le Lambic vieux • Ordinance on old Lambic • Ordnung für alte Lambiek

Les seign^{rs} les statuz Comendens et ordonnan de la ville et terre de hal fait et volent pour nous^{rs} les baillz et eschevins de la ville de hal au comencement de la ville de hal de plus et fuissent etc. Et le seign^{rs} est ce ordonnan peult augmenter diminuer et moderer p^r baillz mayor et eschevins toutes les fois q^l besoyn sera et le p^rouffit de hal manant et habitant de la ville

Quod tract dancans etc. des ordonnan et statuz sus lo fait des brasseurs et cambiers de la ville de hal.

JEm est statue et ordonne pour le plus grant prouffit de la ville que dorénavant on brassera beate et bouffe sur le pegele et selon la ballure des grons ainsi que lon est acoustume de toutz temps. Et qui brassera outre le pegele tel fourra une amende de 6 s^{rs} et pour la premiere fois et ne pourra faire son mesur^r durant l'espace de xl jours et la ceruise qu'on fourra estre brassée plus q^l le pegele contulut seront confisque au prouffit du seign^r et pour la seconde fois sur l'amende de 2 s^{rs} et 6 d^{rs}. Et pour la iii^e fois sur paine de estre prin^e du mesur^r a la volente du seign^r. De laquelle amende le seign^r aura ung tiers l'autre tiers sera au prouffit de la ville. Et l'autre tiers au prouffit du rapporteur. Et pour les maltoiseurs aller avec le pegele se leur pleust pour enquerir et sçavoir si la ceruise est brassée trop longue. Et les brasseurs qui boldront exhorter leur ceruise ilz fourront l'amende de 2 s^{rs} et 6 d^{rs} pour chascun fois au prouffit du seign^r. Et le pegele sera creu par son serment tant de l'amende que de la ceruise et l'air.

Ten est vue nully sadvance de faire du bree sans y mettre 2 s^{rs} de grons 2 s^{rs} de seavoir 6 s^{rs} de fourment et 2 s^{rs} de dorze et d'au^d qui font ensemble 2 s^{rs} et ainsi qu'on a este acoustume du temps passe pour le faire mesurer dedens le moulin quant on sera. Le tout par le mayor et eschevins.